



CREATION DE PISTES CYCLABLES (11)



Affaire : 11-228

Rédacteur :
Estelle CAMPECH

18/10/2011

C.R. N°3

Réunion avec les cyclistes pratiquants 18 / 10 / 2011 – Salle Joe BOUSQUET

		Présents	Invité	Diffusion	Convoqué prochaine réunion
MAITRISE D'OUVRAGE	MAIRIE DE CARCASSONNE Services techniques 70 AVENUE HENRY GOUT 11000 CARCASSONNE Tél. : 04 68 77 72 00				
	Michel CORNUET – Maire adjoint Tél. : 06 74 84 31 41 mcornuet@gmail.com	X	X	X	X
	M. Romain VIROT - Direction voirie Tél. : 04 68 77 72 80 / Port. : 06 09 14 65 15 romain.virot@mairie-carcassonne.fr		X	X	X
	Mme Véronique RAMOND - Adjoint services techniques Tél. : 04 68 77 72 49 veronique.ramond@mairie-carcassonne.fr	X	X	X	X
MAITRISE D'ŒUVRE	SEBA SUD-OUEST 34bis, chemin du Chapitre 31100 TOULOUSE seba-so@seba-so.com Tél. : 05 34 60 96 96 / Fax : 05 34 60 96 81				
	Melle Héloïse PAU		X	X	X
	Melle Estelle CAMPECH	X	X	X	X
	M. Jeremy PEREZ	X	X	X	X
	M. François LACOMBE		X	X	X
Cyclistes pratiquants	M. Franck MOISAN – AUD'2 V moisanfranck@voila.fr	X	X	X	X
	M. Maxime VALLES – AUD'2 V valles.maxime@orange.fr	X	X	X	X
	M. Xavier PHAN – CAUE de l'Aude x.phan.caue11@gmail.com	X	X	X	X
	M. Bruno AJDNIK – Président ATAC bruno.ajdnik@neuf.fr	X	X	X	X
	M. Vincent COT – Collectif Carcavélo	X	X	X	X

Prochaine réunion : à déterminer

	<h1 style="margin: 0;">CREATION DE PISTES CYCLABLES</h1> <h2 style="margin: 0;">(11)</h2>			
	Affaire : 11-228	Rédacteur : Estelle CAMPECH	18/10/2011	

A - OBJET DE LA REUNION

Réunion de présentation de l'étude de schéma cyclable de Carcassonne à des représentants des associations de cyclistes pratiquants et recueil de leurs avis et remarques.

B – A RETENIR

Le Maître d'Ouvrage présente le contexte de l'étude aux cyclistes pratiquants conviés à la présente réunion. La commune de Carcassonne souhaite, en effet, développer son offre d'itinéraires cyclables. Les futurs usagers visés sont locaux (actifs, élèves, résidents) et de passage (touristes). La commune a ainsi listé des sites générateurs de déplacements qu'il conviendrait de relier via des itinéraires cyclables. Les liaisons à prévoir rentreraient dans 3 catégories : domicile/établissements scolaires/établissements sportifs, domicile/travail, tourisme/loisirs.

Après réflexion, le bureau d'études propose de raisonner plutôt en fonction du contexte urbain (hypercentre/Bastide, ville agglomérée, zones plus excentrées) que par catégories d'usages. Les itinéraires devront en effet assurer des liaisons sécurisées empruntables par tous au quotidien.

Le bureau d'études présente la carte du réseau existant afin de valider les tracés envoyés par la commune.

Le bureau d'études rappelle les difficultés rencontrées pour recueillir des informations complémentaires dans le cadre du diagnostic notamment auprès du Conseil Général (trafic aux heures de pointe, etc.) et de la CCI (nombre d'actifs des zones, existence de PDE, etc.).

Le Maître d'Ouvrage rappelle que les zones d'activités de Carcassonne font l'objet d'une gestion intercommunale.

Les cyclistes pratiquants insistent sur les problématiques de sécurité des vélos lors du passage de ronds-points. Le bureau d'études proposera des solutions techniques pour le franchissement des cyclistes.

Il est convenu d'ajouter le Conseil Général dans les sites à relier au réseau cyclable.

Le Maître d'Ouvrage indique que l'hôpital de Carcassonne, qui constitue l'un des principaux employeurs du secteur, va être déplacé au niveau de « Montredon » d'ici début 2014.

Les cyclistes pratiquants indiquent que le loueur de vélos situé au Nord de la Bastide souhaiterait qu'un circuit soit organisé pour découvrir la Cité et permettre de se rendre au camping.

	<h1>CREATION DE PISTES CYCLABLES (11)</h1>			
	Affaire : 11-228	Rédacteur : Estelle CAMPECH	18/10/2011	

Le Maître d'Ouvrage indique que la demande d'aménagements cyclables est forte au hameau de « Villalbe ».

Le bureau d'études rappelle que ce hameau est très éloigné du centre-ville. Les axes routiers, larges et rectilignes, ne sont, pour l'heure, pas adaptés aux cycles. Des aménagements de sécurité et une matérialisation au sol devront être mis en place.

Concernant le secteur de la Bastide, le bureau d'études indique quelques propositions possibles comme, par exemple, la mise en place d'une zone 30 avec contre-sens cyclables sur tout le secteur ou bien sur seulement certains axes.

Le Maître d'Ouvrage indique que les rues de la Bastide de Carcassonne sont larges par rapport à ce que l'on peut trouver habituellement ailleurs.

Les cyclistes pratiquants font remarquer qu'un tour cyclable de la Bastide ne revêt aucun intérêt. En effet, la présence régulière de percée de rues et le nombre important de piétons et de places de stationnement ne rendront pas cet aménagement attractif pour des cyclistes. Si la Municipalité le souhaite une couronne verte pourrait être toutefois mise en place mais seulement pour l'usage piétonnier.

Cependant, le bureau d'études indique que les liaisons qui seront proposées demanderont très certainement des aménagements cyclables à l'extérieur de la Bastide sans pour autant en faire le tour complet.

Le bureau d'études demande aux personnes présentes de lui indiquer les axes les plus pertinents pour le passage des vélos au sein de la Bastide (par exemple rue de Verdun ou encore rue Victor Hugo).

Il serait souhaitable d'éviter que les cycles se retrouvent en compagnie des piétons au niveau de la rue piétonne et du Pont Vieux.

Les cyclistes pratiquants indiquent qu'il serait intéressant d'aménager le bord du Fresquel (au-dessus du Conseil Général) et de réhabiliter la passerelle. Cela permettrait également de rallier la commune de Pennautier. Des cheminements ont été aménagés au niveau du Conseil Général.

Le Maître d'Ouvrage indique qu'une procédure de PNRQAD (Plan National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés) a été lancée sur la Bastide ainsi qu'un Plan d'Accessibilité Voirie. La superposition des résultats de toutes ces études servira d'aide à la décision pour la Municipalité pour définir les futurs aménagements à réaliser sur la Bastide.

Le Maître d'Ouvrage indique qu'un projet de parking relais pourrait être réalisé vers le secteur de la Plaine de Mayrevieille. De plus, l'hippodrome situé à « La Fajeolle » pourrait être concerné par l'aménagement de terrains de sports.

L'île, où se situe le camping de la Cité, doit également être prise en compte dans le cadre de la réflexion sur la création de pistes cyclables.

	<h1 style="margin: 0;">CREATION DE PISTES CYCLABLES</h1> <h2 style="margin: 0;">(11)</h2>			
	Affaire : 11-228	Rédacteur : Estelle CAMPECH	18/10/2011	

Les cyclistes pratiquants proposent au bureau d'études de tester les itinéraires projetés dans le cadre du diagnostic, soit pendant le week-end, soit en semaine en compagnie du bureau d'études.

Le bureau d'études indique que cette initiative est la bienvenue puisque ces usagers sont les mieux placés pour juger l'intérêt des itinéraires qui seront proposés. Des propositions leur seront envoyées par mail prochainement.

Le bureau d'études fait remarquer que les délais impartis pour la réalisation du diagnostic seront trop courts pour pouvoir le mener à bien et effectuer ces tests sur site avec prise en compte des retours des usagers sur les propositions. Le Maître d'Ouvrage indique qu'un petit dépassement de délai pourrait être toléré afin d'améliorer la qualité du travail fourni.

C – SUITE A DONNER

SEBA

- Transmettre des propositions d'itinéraires cyclables aux cyclistes pratiquants afin de leur permettre de les tester.

Mairie et/ou associations de cyclistes

- Transmettre les comptages réalisés par VNF au niveau du Canal du Midi ;
- Envoyer un plan localisant le projet d'aire de covoiturage.